

Nos compétences agressées

Par Nancy Geraghty, présidente

Le samedi matin 8 mai, je passe au salon et je m'assoie dans un fauteuil en ayant à l'esprit le service « ISO bébé », qui est présentement offert à tous les services de garde en milieu familial régi et privé du Québec, et ce, par l'Association des services de garde autonome.

J'ouvre mon téléviseur et je vois M. Jean Robitaille, directeur général de l'Association québécoise des centres à la petite enfance et M. Jacques Robert, sous-ministre adjoint au ministère de la Famille et des Aînés en entrevue avec M. Denis-Martin Chabot, de RDI, au sujet des coûts et de la qualité des garderies en milieu familial régies et non supervisées.

évaluer la qualité d'un service en faisant quatre visites par année d'une durée d'environ 20 minutes ?

Lorsque j'ai entendu M. Robitaille de l'AQCPE dire : « ce n'est pas un système qui est imparable, mais disons que c'est quand même un système qui nous donne certaines garanties de qualité », j'en ai déduit qu'il voulait dire que le milieu familial était une salle d'attente avant le passage en installation. Un peu plus et je tombais en bas de mon fauteuil. Si j'étais une gestionnaire de cpe, je vous garantis que je ne renouvellerais pas mon adhésion à cette association, car me faire dire que je n'ai pas fait un bon choix en reconnaissant une éducatrice en milieu familial

serait pour moi une faute aussi grave que de dire à un parent qu'il n'est pas assez compétent pour savoir ce qui est bien pour son enfant.

On pourra bien écrire que 10 % des places en garderie en milieu familial supervisées ont été en état d'infraction et que de ce nombre 1 à 2 % ont vu leur permis suspendu ou révoqué. Ce sera toujours des chiffres biaisés, car le nombre de cpe est inférieur au nombre de services éducatif en milieu familial régi.

Malgré le fait que ces derniers semblent nous laisser savoir que nous sommes des femmes incompetentes, qu'est-ce que vous êtes prêtes à faire pour vous défendre ? Ce n'est pas parce que nous sommes maintenant représentées par les syndicats que nous devons rester assises. Il y a encore

beaucoup à faire pour la reconnaissance de la qualité de notre milieu. Nous y travaillons. Nous sommes aussi à votre écoute, c'est pourquoi je vous demande de nous contacter pour nous transmettre vos suggestions.

En terminant, le premier ministre du Québec, Jean Charest, a procédé à un ajustement à la composition du Conseil des ministres en remplaçant M. Tony Tomassi par Mme Yolande James, députée de Nelligan. Il ne nous reste qu'à espérer qu'elle aura un tout autre regard sur les compétences des parents et des gens qui travaillent au cœur du paradis des familles. ■



Évidemment, leurs visions concernant le milieu familial, tout comme le manque d'information du journaliste que j'aimerais bien informer, ne m'ont pas surprise mais m'ont tout de même fait réagir. Ces derniers semblent vouloir entretenir un mépris vis-à-vis les compétences des parents et des éducatrices en milieu familial du Québec. Comment un ministère peut-il publiquement dire aux parents du Québec qu'ils peuvent bénéficier d'un service en milieu familial au privé qui, dans plus de la majorité des cas, est à moins de 7 \$, prétendre que le Québec est le paradis des familles, et finir par leur dire sans aucune gêne que les services de garde qu'ils ont choisi sont inadéquats ? Comment peut-on oser affirmer que l'agente à la conformité engagée par un bureau coordonnateur est mieux qualifiée que les parents pour